

Appel à candidatures en direction d'un collectif d'artistes

Pour une Résidence Artistique et Culturelle en 2019/2020

Sur le territoire de la Conférence Territoriale Bresse

Présentation du territoire

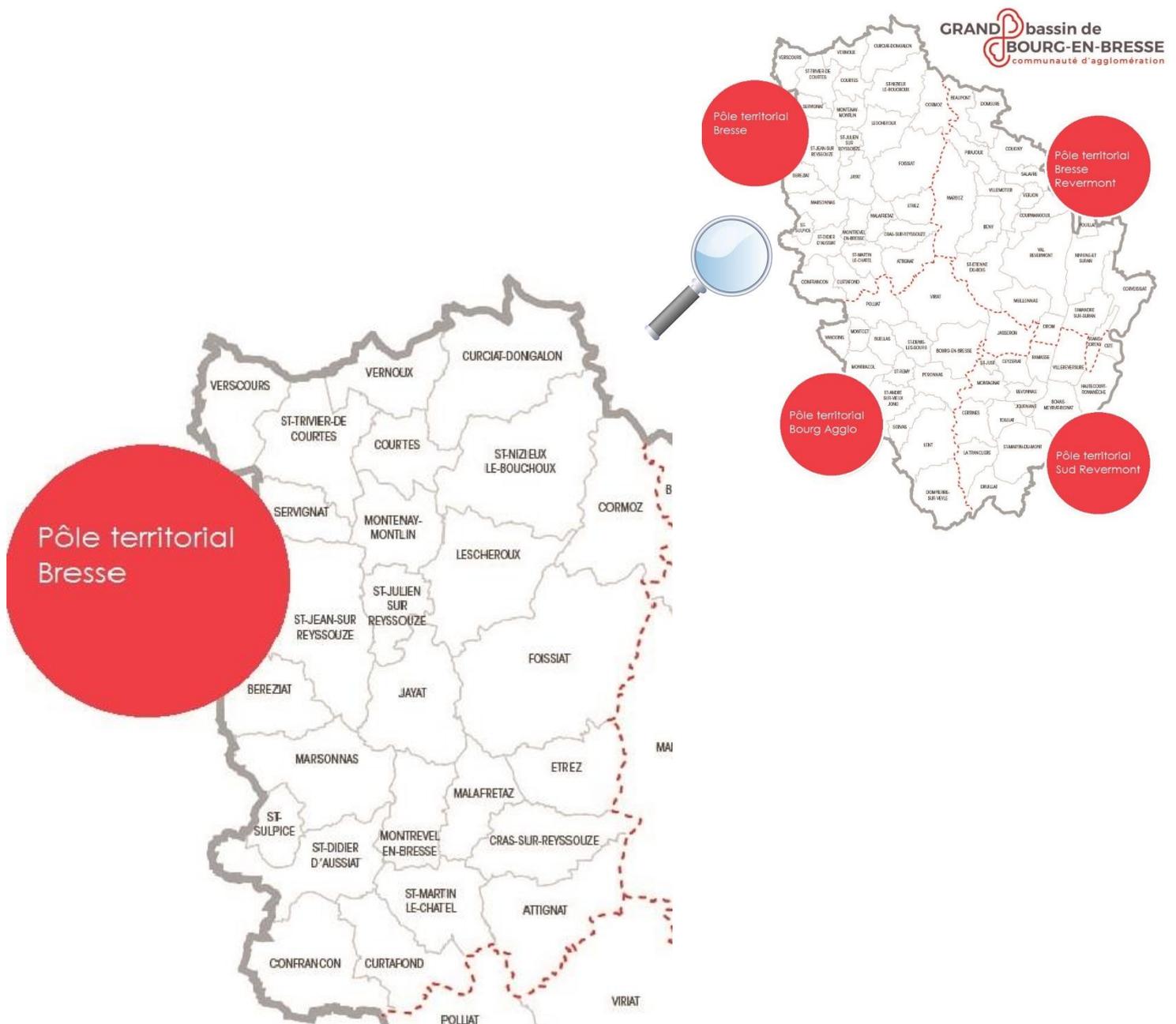
Née en 2017, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse réunit les anciennes intercommunalités de ce même bassin de vie. Avec ses **75 communes** et ses **134 000 habitants**, elle est compétente sur un vaste périmètre qui est découpé en quatre territoires d'actions, dénommés pôles territoriaux.

- Situé au nord-ouest, le **pôle de Montrevel-en-Bresse où sera basée la résidence mission** réunit **26 communes pour près de 25 000 habitants**. Il fait partie du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, où travaillent la plupart des habitants.
- **Montrevel-en-Bresse** (2 500 habitants) et **Saint-Trivier de Courtes** (1 100 habitants) constituent **deux pôles** qui rayonnent sur les communes alentours et concentrent l'essentiel de la vie commerciale, culturelle et associative locale. L'agriculture reste une activité de tout premier plan.
- La vie culturelle est fédérée par le centre culturel. Un portail web-culture www.culturenvies.fr valorise les ressources, les acteurs et les projets de la conférence. Le Centre Culturel Louis Jannel de Montrevel-en-Bresse, **un équipement culturel d'intérêt communautaire** géré par la CA3B, intègre une école de musique (178 élèves) et **une médiathèque fédérant un réseau de lecture publique** (13 bibliothèques). Le pôle territorial compte **deux écoles de musique**. La seconde est située à Saint Trivier de Courtes (56 élèves). Elles contribuent toutes deux à la dynamique culturelle locale. Le tissu associatif très riche contribue au dynamisme du territoire par l'organisation de nombreux événements tout au long de l'année, notamment le festival Théâtre sur un plateau ou Nos futurs/No future porté le lieu artistique et culturel « La Grange aux parapluies ».
- La mise en valeur du **patrimoine architectural et immatériel bressan** tient une place importante. Propriété de l'Agglomération, la Ferme musée de la forêt à Courtes se visite d'avril à octobre et propose des animations pendant toute la saison. A Montrevel-en-Bresse, la ferme du Sougey est animée par des bénévoles.

Contexte

Cet appel à candidature intervient dans le cadre du renouvellement de « la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie » proposée de 2015 à 2018 sur le territoire de l'ex-communauté de communes de Saint Trivier de Courtes, la CA3B ayant pris le relais en 2017 sur le périmètre du pôle Bresse. Les différents partenaires sont l'Etat, représenté par les ministères de la Culture (DRAC) et de l'Education nationale, le Conseil Départemental de l'Ain et la CA3B. A noter, un doublement du périmètre d'action et l'élargissement des signataires de la convention avec la Région AURA.

Périmètre d'intervention



Définition de la résidence

Enjeux

- Cette résidence-mission confiée à un collectif d'artistes un projet culturel transversal associant des pratiques artistiques et numériques avec les habitants, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création.
- La résidence repose sur l'élaboration d'un projet « **arts et sciences** » dans la durée, qui intègre les habitants au processus de création. L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que le collectif d'artistes soit en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.
- Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, le collectif donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette démarche s'appuie sur des interventions, aussi variées que possible.

Objectifs

1/ Contribuer à la cohésion culturelle du territoire

- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par le biais des arts et sciences, par la rencontre d'artistes et/ou scientifiques.
- Encourager et accompagner :
 - Des liens intergénérationnels
 - L'accès au numérique pour tous, sous toutes ses formes d'expression et de pratiques prenant en compte l'innovation, les arts numériques, des propositions d'ateliers (Arduino, codage)
 - L'expression artistique des habitants par le biais de différentes disciplines parmi : Le livre, l'écriture, les arts visuels (arts plastiques, photographie, design, audiovisuel), le multimédias, le patrimoine (monuments, musées), la danse ou les arts du cirque.

2/Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel en permettant de mieux s'appuyer sur des équipements structurants du territoire et investir les lieux

- Contribuer au développement culturel, artistique et scientifique pour tous au sein des équipements culturels mais également dans l'espace public.
- Investir en priorité la voie verte, destinée aux piétons, cyclistes et rollers, qui symbolise l'unité d'un territoire « rurbain » (entre urbanisme et ruralité).

3/Développer des interventions dans les écoles et collèges, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en complémentarité des actions hors temps scolaire.

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

Ressources

- Les équipements structurels de la ville chef-lieu, les opérateurs du territoire.
- La Maison de la Culture et de la Citoyenneté, verra le jour à Bourg en Bresse, ville centre du territoire à la rentrée 2019. Ce nouvel équipement développera le projet Micro-Folie, une plateforme culturelle qui se décline sur différents lieux à travers la France et à l'international dont Bourg en Bresse. Elle se compose : d'un musée numérique, d'ateliers de type Fablab, d'un espace scénique, d'espaces de convivialité. Ce dispositif intègre dès 2019 une dimension territoriale sur le territoire de la CA3B.

Calendrier

1. Diffusion de l'appel à candidature fin Décembre 2018
2. **Date limite de dépôt des candidatures 28 Février 2019**
3. Réunion du jury mi-Mars 2019
4. Démarrage de la résidence en mai 2019

Déroulement

La résidence se décompose en deux étapes :

- Une période d'**appropriation du territoire** d'une durée de :
2 semaines fractionnées en mai/ juin/ septembre 2019
Durant la période d'appropriation, le collectif co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics. L'artiste-résident(e) conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire ainsi que la communication inhérente à celle-ci. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.
- Une **période de réalisation** du projet d'une durée de :
8 semaines fractionnées d'octobre 2019 à mai 2020
La période de réalisation du projet est répartie sur huit mois. Durant cette étape, se coréaliment les actions menées avec les habitants, dans un souci de cohérence et de synergie sur l'ensemble du territoire concerné. En parallèle, un parcours de sensibilisation, conçu avec les porteurs de projet et les artistes, pourra être proposé aux partenaires en vue de prolongements possibles en autonomie, hors présence des intervenants.

Conditions financières et moyens mis à disposition

Les dépenses de production de la résidence ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion d'œuvre, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel proposé par le collectif, validé ensuite par la Communauté d'Agglomération.

Le budget prévisionnel détaillé devra prendre en compte environ 10 semaines d'intervention sur le territoire ainsi qu'une estimation des frais de déplacement depuis le lieu d'habitation personnel vers le territoire de mission selon les barèmes officiels.

Il est souhaité que le collectif résident puisse être logé sur le territoire de la conférence Bresse durant leurs missions. Des temps de présence effectifs garantissent une réelle immersion. Pour cela, les conditions d'hébergement seront examinées avec l'appui des communes.

Accompagnement et pilotage de la résidence

- La direction du Développement Culturel de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse est le maître d'ouvrage de cette résidence.
Un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de la résidence. Tout au long de la résidence, des rendez-vous réguliers avec le coordinateur, prévus dans l'emploi du temps initial, permettent d'avancer conjointement de manière sereine.
- Un comité de pilotage a en charge la sélection de la compagnie et la bonne mise en œuvre de la résidence. Il rassemble :
 - les élus concernés
 - des représentants de la direction du Développement Culturel de la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse
 - un représentant de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes
 - un représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - un représentant du Conseil Départemental de l'Ain
 - un représentant de l'Education Nationale.

Critères de sélection

- Le projet doit **répondre aux objectifs** cités précédemment
- Production artistique : le projet doit reposer sur **une équipe artistique professionnelle** comprenant un coordinateur artistique et un collectif d'artistes permettant un déploiement du projet auprès de divers publics, référéncée par une/des institutions partenaires du projet (Drac, Education Nationale, Région, Département...) et/ou structurelles culturelles reconnues.
- **Capacité à gérer des projets participatifs**
- le projet devra proposer des temps de pratique approfondis pour certains groupes avec un nombre d'heures suffisant pour **permettre un véritable processus de création**.
- **Faisabilité du projet au regard des contraintes du territoire** : budget, capacité de mobilité, espaces mis à disposition, caractéristiques de la population...

Modalités de candidatures

- Dossier artistique (comprenant différentes propositions de restitution)
- Note d'intention
- Planning envisagé
- Moyens mobilisés pour l'intégration des habitants au processus de création
- Budget prévisionnel avec postes de dépenses et recettes
- Présentation d'actions similaires
- Revue de presse

Envoyer par mail avant le 28 Février 2019 à

Berangere.bulin@ca3b.fr / Ludovic.VERNU@ca3b.fr
Xavier.MARCON@ca3b.fr / Florence.BAZZANA-VELON@ca3b.fr

Informations et renseignements : Bérangère Bulin 04 74 42 38 40